

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

Réunion du Jeudi 8 avril 2021, 20h30 en visioconférence

Présents : Maryse TOCQUER, Monique NEDELLEC, Denis SEITÉ, Isabelle BIDEAU, Michel CLEACH, Julie HOFER, Stéphane REMEUR, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER, Virginie JUBEAU, Yves-Marie DAYOT, Jérôme L'HELGOUALC'H,

Absents / Excusés : Anne-Flore CZERWINSKI, Romain GLÉLAN

Secrétaire de séance : Michel CLEAC'H

Présents : 13 **Votants :** 13 **Procurations :** 0

Date de convocation du conseil Municipal : 02.04.21

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2021
- Fixation du prix de vente des deux lots restants à Pen ar c'hra
- Nomination des membres de l'AFR
- Convention EPMS Ar Brug – chantiers d'insertion
- Acceptation du CESU pour le paiement de la garderie périscolaire
- Vote des subventions 2021
- Choix du prestataire pour l'aire de Camping-car
- Questions diverses

1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Fixation du prix de vente des deux lots restants à Pen ar c'hra

Il est proposé de mettre à la vente les 2 lots non construits au lotissement de Pen ar C'hra. L'acquéreur ne pourra acheter qu'un seul lot, dans le but d'y construire une résidence principale uniquement. La commune se charge de refaire le bornage des lots. L'acquéreur aura à sa charge le raccordement à l'assainissement (environ 1609€). L'eau et l'électricité sont déjà installés en limite des parcelles.

Le prix de vente est fixé à 45€ du m²

Vote : approuvé avec 11 voix pour et 1 abstention (Michel CLEAC'H)

Isabelle BIDEAU n'était pas connectée pour le vote

3) Nomination des membres de l'AFR

Le renouvellement des membres AFR a lieu tous les 6 ans, selon la règle inscrite dans les statuts. Les membres, au nombre de 14, sont désignés pour moitié par la chambre d'agriculture et pour moitié par le conseil municipal.

Il est proposé de nommer :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| • Mr Alain CREAC'H | • Mr Thomas REMEUR |
| • M. Jean Claude GUILLOU | • Mme Jocelyne BOUGET |
| • Mme Anne Flore CZERWINSKI | • Mme Felisbela CUEFF |
| • Mr Gilles MERCIER | |

Pour information, la chambre d'agriculture a désigné :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| • Mr Jean Yves MASSON, | • Mr Michel PITON, |
| • Mr André LE GALL, | • Mr Jacques BIHAN, |
| • Mr Paul BIHAN, | • Mr Robert LE GALL |
| • Mr Olivier LEON, | |

Vote : approuvé à l'unanimité.

4) Convention EPMS Ar Brug – chantiers d’insertion

L’Etablissement Public Médico-Social (E.P.M.S) « Ar Brug » de Saint-Martin-des-Champs recherche des chantiers sur les communes du territoire pour des actions de formation et d’insertion professionnelle.

Pendant la durée des actions, les jeunes sont encadrés par un ou plusieurs éducateur(s) technique(s) de l’E.P.M.S dont le rôle est l’enseignement (apprentissage du geste, des habitudes de travail en entreprises) et l’encadrement en lien avec le handicap et les difficultés des jeunes.

Les actions se dérouleraient à la journée, sur des travaux d’entretien de voirie, d’espaces verts.

Ce partenariat pédagogique avec l’E.P.M.S ne coûterait rien à la commune.

Vote : approuvé à l’unanimité.

5) Acceptation du CESU pour le paiement de la garderie périscolaire

Suite à la demande d’un parent d’élève, il est proposé au conseil municipal d’accepter les paiements en CESU préfinancés pour le paiement de la garderie périscolaire.

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU), en vigueur depuis le 1er janvier renforce le dispositif Chèque Emploi Service déjà existant, en offrant la possibilité d’une prise en charge du coût de l’emploi à domicile, du coût des prestations proposées par les entreprises de service ou encore du coût de la garde d’enfants hors du domicile.

La commune devra adhérer au centre CR-CESU pour obtenir le remboursement des chèques.

Les structures collectives de garde d’enfants hors du domicile sont exonérées de tous frais relatifs au traitement et au règlement des CESU préfinancés pour les enfants de -6ans.

Vote : approuvé à l’unanimité.

6) Vote des subventions 2021

Liste des subventions accordées :

Association Les journées de Pont ar Gler	300 €	Association Jonathan Pierres Vivantes 29/22 (<i>soutien aux parents endeuillés</i>)	50 €
Son Ar Mein	200 €	IFAC CCI (formation des apprentis - 2 élèves de St Jean en 2020-2021)	100 €
Association Queffleuth et Belizal (<i>psychiatrie</i>)	50 €	Croix-Rouge Française	100 €
ADMR	570 €	La ludothèque buissonnière	317 €
Secours populaire	250 €	Association CRESCENDO	1 500 €
ICE Festival	500 €	FNACA	60 €
MFR Morlaix maison familiale rurale (3 élèves)	150 €	Syndicat Morlaix Lanmeur Elevage	50 €
SNSM plougasnou	160 €	Association rurale hippique Lanmeur	50 €
Chemin des Anes	500 €	Les restaurants du cœurs	250 €
Association pour le Développement des soins palliatifs PRESENCE ECOUTE	50 €	MFR Lesneven IREO	50 €
Secours catholique	250 €	Amicale des employés communaux	200 €
Association Reves de Clown (<i>clowns à l’hospital pour enfants et adultes</i>)	50 €	Coopérative scolaire St Jean du Doigt	140 €
		Association Alcool Assistance (Croix d’or)	30 €

Vote : approuvé à l’unanimité.

7) Choix du prestataire pour l'aire de Camping-car

Pour l'aménagement du terrain communal, route de la Plage, en aire de camping-cars, la mairie a reçu différents devis (Coquin Frères, Arbor&Sens, Deunff et le Syndicat Intercommunal de Voirie de Lanmeur). Le devis du SIVLP s'élève à 23 320€ auquel s'ajoute 13 087,90€ TTC d'achat de matériaux. Il est également prévu de mettre en place une borne pour la distribution d'eau et d'électricité. Le coût de la borne avec monnayeur à pièces est de 7 243,20€. Il faudra ajouter le raccordement eau potable & assainissement ainsi que l'installation de l'électricité sur le terrain. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les devis, ainsi que de déposer un permis d'aménager.

Vote : approuvé à l'unanimité.

8) Questions et informations diverses

GWIG

Une rencontre sera organisée afin de préciser le cout pour la commune.

Lancement du sac à dos de la biodiversité avec les jeunes du CMJ

Le sac à dos a été réalisé par l'ULAMIR dans le cadre de l'atlas de la biodiversité. Une cérémonie de lancement est prévue vendredi 9 avril à 10h avec quelques jeunes du CMJ

Prochain conseil :

Date non fixée - courant mai